

HORS CLASSE DES PROFESSEURS CERTIFIÉS 2014

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL ET DE LA CAPA

Après une forte diminution du nombre de candidats au 11^{ème} échelon ces dernières années, une légère augmentation est à signaler pour la campagne de promotion 2014. Toutefois le nombre de candidats au 11^{ème} échelon reste largement inférieur au contingent de promus. Cela permet la promotion de candidats au 10^{ème} échelon et de quelques candidats au 9^{ème} échelon. Le **SIAES - FAEN** estime que le contingent de promotions est insuffisant et revendique son augmentation.

La position du **SIAES - FAEN** est claire :

➤ **LE SIAES - FAEN ESTIME NORMAL QUE L'ANCIENNETÉ SOIT PRISE EN COMPTE et œuvre pour que les professeurs certifiés ayant fait une carrière complète dans la fonction publique soient admis à la retraite en ayant atteint l'indice terminal de la Hors Classe. Sauf exceptions (refus de l'inspection et/ou de l'administration) les collègues au 11^{ème} échelon et les plus âgés du 10^{ème} échelon ont pu être promus.**

➤ **CONTRAIREMENT AUX AUTRES SYNDICATS, LE SIAES - FAEN NE REJETTE PAS POUR AUTANT LE « MÉRITE ». NOUS ESTIMONS QUE LE TRAVAIL DE CHACUN DOIT ÊTRE RECONNU À SA JUSTE VALEUR. Cela à l'expresse condition que le « mérite » soit apprécié sur des critères objectifs et indiscutables, ce qui est loin d'être toujours le cas.**

Le **SIAES - FAEN** s'est donc opposé à un système de promotion « *tout à l'ancienneté* » et a également défendu la promotion de professeurs au 10^{ème} et au 9^{ème} échelon bénéficiant des meilleurs avis et/ou de points diplômes et/ou de points bi-admissibilité et/ou de points « éducation prioritaire ». Le **SIAES - FAEN** a été le seul syndicat à tenir fermement cette position en Groupe de Travail et en CAPA.

En amont de la CAPA, un très important travail préparatoire a été réalisé lors du Groupe de Travail du 2 Juin qui a duré près de 4 heures durant lesquelles deux syndicats, dont le **SIAES - FAEN**, ont multiplié les interventions.

Les autres syndicats présents (SNALC et FO) ne sont quasiment pas intervenus.

Le SGEN-CFDT et SUD n'étaient pas représentés par leurs élus.

SE-UNSA et CGT n'ont pas de siège.

Trop d'avis restent sujets à caution et à discussion, particulièrement pour celles et ceux qui, susceptibles d'être promu(e)s, ne le sont pas par suite d'un avis qui les pénalise lourdement et sur lequel un doute peut être émis. Le « phénomène de cour » doit être évité, tout comme l'arbitraire. Le **SIAES - FAEN** demande à ce titre une transparence totale avec la possibilité de contestation en CAPA de l'avis du chef d'établissement et/ou de l'IPR avant la décision finale du Recteur.

Comme chaque année, les commissaires paritaires du **SIAES - FAEN** ont dénoncé, statistiques à l'appui, les disparités importantes et incompréhensibles entre disciplines et entre établissements concernant la répartition des avis. Objectivité et équité ne sont pas toujours garanties. L'avis « *Sans opposition* » n'est pas un avis neutre et se révèle souvent un frein à la promotion.

Dans plus de 200 d'établissements l'avis « *Très Favorable* » ou « *Favorable* » a été attribué par le chef d'établissement à 90 % ou plus des promouvables. **A contrario, dans d'autres établissements comportant de nombreux promouvables aucun avis « Très Favorable » n'a été attribué** (voir nos statistiques ci-jointes et sur notre site internet). Dans une vingtaine d'établissements le quota de 20 % d'avis « *Très favorable* » (certes non obligatoire) est loin d'être atteint et est compris entre 3 % et 12,5 %.

Les commissaires paritaires du **SIAES - FAEN** ont également dénoncé l'arbitraire, des appréciations injustes bloquant la promotion de certains collègues et des dégradations injustifiées de l'avis. L'avis du chef d'établissement ou de l'inspection ne pouvant être modifié, nos interventions ont permis d'augmenter l'appréciation du recteur afin de rétablir les collègues dans leur droit et permettre la promotion de certains d'entre eux.



Syndicat Indépendant Académique
de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille
06 80 13 44 28 ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr
<http://www.siaes.com>

